

AFFICHÉ LE 16 FEV. 2021

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## COMITE SYNDICAL

Le lundi 15 février 2021 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 20 janvier 2021, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, représentant le Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentant le Conseil départemental ;  
Madame Martine THIÉBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Madame Sandra FAURE, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, représentant le Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, représentant Provence Alpes Agglomération, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, payeur départemental  
Madame Vanessa CHARLES, directrice de la Culture du Conseil départemental

**Délibération n° D-2021-02**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2020**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

**Exposé des motifs –**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente les principaux éléments du compte administratif pour l'exercice 2020 retracés de la manière suivante :

▪ **pour la section de fonctionnement**

En recettes, le montant total s'élève à ..... 2 560 089,089 €

En dépenses, le montant total s'élève à ..... 2 320 980,45 €

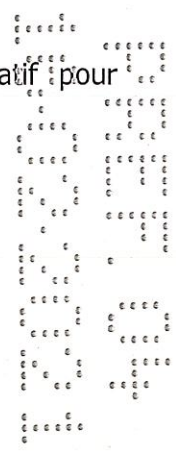
Pour 2020, on enregistre un résultat de clôture cumulé de..... 239 108,64 €

▪ **pour la section d'investissement**

En recettes, le montant total s'élève à ..... 115 597,61 €

En dépenses, le montant total s'élève à ..... 62 316,51 €

Pour 2020, on enregistre un résultat de clôture cumulé de ..... 53 281,10 €



**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'approuver** le compte administratif 2020, joint en annexe, qui est en tout point identique au compte de gestion 2020 de la Paierie Départementale ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 15 février 2021.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

